

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N° 816 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances:

N° 816

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mai 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

VISAS

Le Gouverneur de la coté francaise de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organiaue dn 18 sentembre rendué annlicuhle à la colonie déerat du 8 juin 1884, Vu le télégramm ministériel n° 197 du 4 août 1959, prescrivant la promulzgation. à la cote francaise des Momalis et dépendances, des décrets en date du 29 juillet 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Sont promuigués à la Côte francaise des Somalis et dévendants Le décret du O mai 1959 relatif au controle de ia presse étraneece: 9° Le décret du 2% jjuillet 1929 ralatif au contrôle de la presse étrangère dans les coloniés Televant du ministère detz (colonies, Le décret du 29 juillet 1939 relatif au controle de la presse indigène dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat, dépendant du ministère des colonies. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures r de nublicité extraordinaires.

Hubert Drescramure.